

**Direction Générale de la  
Coopération Internationale****Bourses coparrainées UNESCO – L'OREAL pour des jeunes femmes se consacrant à l'étude des Sciences de la Vie – 2006**

La Direction Générale de la Coopération Internationale auprès du Ministère de l'Enseignement Supérieur informe que, dans le cadre du programme de bourses coparrainées UNESCO, 15 bourses ont été mises à la disposition de l'UNESCO par L'OREAL à des jeunes femmes ressortissantes d'Etats membres de l'UNESCO, qui par leur enthousiasme et leurs travaux novateurs, apportent de précieuses contributions au développement des sciences de la vie.

Les candidates doivent déjà avoir entrepris des travaux de recherche de niveau doctoral ou post doctoral dans un ou plusieurs domaines voisins des sciences de la vie, notamment la biologie, la biochimie, les biotechnologies et la physiologie. A noter que la priorité sera donnée aux candidates titulaires d'un doctorat au moment de la présentation de leur candidature.

Les candidates ne doivent pas avoir plus de 35 ans, doivent lire et écrire couramment la langue dans laquelle l'enseignement sera dispensé dans le pays d'étude proposé et être en bonne santé physique et mentale.

La durée du projet d'étude/recherche est de 6 mois au minimum et de 12 mois au maximum dans un pays étranger ( entre 3 mois au minimum et 12 mois au maximum ).

Le dossier de candidature doit comporter :

- le formulaire de demande de bourse de l'UNESCO dûment rempli, en français ou en anglais, en double exemplaire, accompagné de 2 photos récentes ;
- une adresse de courrier électronique consulté régulièrement par la candidate ;
- des copies certifiées conformes des titres ou diplômes, en double exemplaire (accompagnées des relevés de notes obtenus). Un certificat prouvant l'obtention du doctorat ou attestant la préparation d'un doctorat, doit être joint ;
- une liste de publications, s'il y a lieu ;
- une lettre de recommandation d'une personne connaissant bien les travaux de la candidate ;
- une lettre d'acceptation émanant d'un établissement hôte (l'établissement qui a accepté d'accueillir la candidate au cas où une bourse lui serait attribuée) ;

- le certificat d'aptitude linguistique de la langue du pays d'étude ( si elle diffère de la langue maternelle de la candidate ) dûment rempli, en double exemplaire ( sur le formulaire UNESCO joint ) signé par une autorité officielle ;
- une description détaillée d'une ou deux pages ( au maximum ), en anglais ou en français, des travaux de recherche motivant la candidature.

Les candidatures doivent être adressées à la Direction Générale de la Coopération Internationale sous couvert des établissements universitaires dont relèvent les candidates avant le **30 août 2005**.